Quatrième année. — N° 135 ✳ Dépôt central de vente au numéro : Rue de la Balance 6 ✳ Samedi 11 novembre 1893

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS
Un an . . . . . Fr. 8 —
Six mois . . . . . „ 4 —
Trois mois . . . . . „ 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds le mardi, le jeudi et le samedi

Le numéro 5 centimes | Organe du parti ouvrier | Le numéro 5 centimes

Administration, Rue de la Balance 6

ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace. Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

## Elections au Grand Conseil

### Candidats du Parti ouvrier
**de la Chaux-de-Fonds**

**Louis Amiet**
avocat à Neuchâtel

**Raoul Perroud**
comptable à la Chaux-de-Fonds

Sont électeurs :

Tous les citoyens neuchâtelois âgés de 20 ans révolus ; tous les suisses du même âge nés dans le canton, ou qui y auraient leur principal domicile ces trois derniers mois après le dépôt de leurs papiers.

Les électeurs qui n'ont pas reçu leurs cartes civiques doivent les réclamer jusqu'au jeudi soir au Bureau communal.

**Les contribuables en retard dans le paiement de leurs impôts ne sont pas exclus du droit de vote. Ils n'ont à craindre en aucune façon d'être l'objet d'interrogations déplacées de la part des membres du bureau électoral.**

## Grande assemblée générale
### du Parti ouvrier
**de la Chaux-de-Fodus**

**Samedi, 11 novembre 1893**

**au restaurant de Gibraltar**

à 8 ½ heures du soir

Orateurs :

Louis Amiet, Dr Coullery, Walter Biolley.

La Commission électorale.

## Manifeste du Parti ouvrier
### de la Chaux-de-Fonds

Ouvriers !

Le douze novembre vous êtes appelés de nouveau à faire acte de souveraineté.

Le parti ouvrier neuchâtelois a décidé de s'abstenir pour l'élection en ballottage du cinquième siège au Conseil national.

Il estime que dans les circonstances présentes et après s'être compté, il n'y aurait pour lui ni honneur ni profit à participer au scrutin dans les élections fédérales.

Mais le parti ouvrier n'entend pas pour cela renoncer à son droit de conserver le nombre de députés qu'il a acquis l'an dernier aux élections au Grand Conseil et il propose deux nouveaux députés en remplacement des transfuges Piron et James Perrenoud.

Travailleurs !

Nos adversaires politiques ont déclaré dans leurs organes qu'ils s'abstiendraient pour les élections au Grand Conseil.

Toutefois, leur attitude ne doit pas être pour nous un oreiller de paresse.

Il ne nous appartient pas de rester à la maison, alors que nous avons à enregistrer deux désertions préparées de longue main pour jeter l'hésitation et la défiance dans les rangs des ouvriers.

Prouvons à ceux qui prétendent que la population ouvrière n'est pas d'accord avec la majorité de ses députés, qu'ils sont dans l'erreur la plus complète.

Ne permettons pas à nos adversaires de dire que nous allons en dégringolant.

Marchons au scrutin avec élan et avec entrain, pour leur démontrer, au contraire, que nous sommes plus vivants et plus résolus que jamais et pour protester contre les machinations et les perfidies.

Donnons à nos députés, qui marchent bravement à l'assaut des vieilles formules, au renversement du despotisme financier et bourgeois, à la conquête d'une organisation sociale où il n'y aura plus ni puissants, ni privilégiés — et par conséquent ni faibles, ni exploités, ni parias — donnons leur un témoignage de notre estime et de notre reconnaissance pour l'ardeur qu'ils mettent à poursuivre l'avènement de la justice.

Les candidats que nous présentons sont connus de vous tous. Il y a longtemps qu'ils travaillent dans nos rangs et qu'on les voit à l'œuvre. Ils apporteront tous les deux à la députation ouvrière neuchâteloise au Grand Conseil l'appui de leurs connaissances, de leur énergie et de leur dévouement à la cause de l'émancipation sociale.

Votons tous pour

**Louis Amiet, avocat**

**Raoul Perroud, comptable**

Ouvriers !

La coïncidence de l'élection en ballottage pour le Conseil national avec celle pour le remplacement de deux députés au Grand Conseil peut être la cause de malentendus.

Que chaque électeur regarde bien son enveloppe avant d'y déposer son bulletin. On ne doit mettre qu'un seul bulletin dans chaque enveloppe. Le **bulletin bleu** ne doit être déposé que dans l'**enveloppe gris jaunâtre** où on lit **Grand Conseil.** Toute erreur amènerait l'annulation du vote.

Que personne ne se dise :

« Les candidats ouvriers seront sûrement élus ; ce n'est pas une voix » de plus ou de moins qui aura la » moindre conséquence. »

Si quelques cents électeurs raisonnaient de cette façon, nous tomberions à un chiffre de voix dérisoire.

Tous aux urnes, dimanche, pour affirmer la vitalité du parti ouvrier de la Chaux-de-Fonds !

Vive le parti ouvrier neuchâtelois !

Vive l'union suisse des travailleurs !

La Commission électorale.

## Manifest der Arbeiterpartei
### von La Chaux-de-Fonds

Arbeiter,

Ihr seid berufen, am zwölften dieses Monats neuerdings von Eurem Rechte der Volkssouveränität Gebrauch zu machen.

Die Arbeiterpartei des Kantons Neuenburg hat beschlossen, an dem zwischen den andern Parteien für den fünften Sitz im Nationalrathe entspinnenden Kampfe nicht theil zu nehmen, indem ihr aus dieser Theilnahme weder Ehre noch Nutzen entsprießen würde.

Dagegen aber will die Arbeiterpartei von La Chaux-de-Fonds die bei den Wahlen im Mai des vorigen Jahres eroberten Sitze im Kantonsrathe beizubehalten suchen und bringt zu diesem Zwecke zwei neue Kandidaten aus ihrer eigenen Partei auf den Vorschlag, um die ausgetretenen Alexander Piron und James Perrenoud zu ersetzen.

Werthe Mitbürger!

Unsere politischen Gegner haben in ihren Preß-Organen erklärt, sich dieser Ersatz-Wahlen in den großen Rath des Kantons Neuenburg zu enthalten; dieser Umstand soll uns aber keineswegs in den Schlaf einwiegen. Wir dürfen unsere Hände jetzt nicht in den Schooß legen angesichts dieser zwei Demissionen, die lange zum Voraus beabsichtigt waren, um am Vorabend der Wahlen Entmuthigung und Mißtrauen in unsere Reihen zu pflanzen.

Zeigen wir, daß diejenigen in großem Irrthum befangen sind, welche behaupten, daß die Arbeiterbevölkerung nicht mehr mit der Mehrheit ihrer Vertreter im großen Rathe einverstanden sei; besonders hüten wir uns, unsern Gegnern den willkommenen Anlaß zu bieten, sagen zu können, daß unsere Partei dem Ruin entgegen gehe.

Laßt uns zur Wahlurne eilen, alle wie ein Mann um gegen alle diese übelwollenden Intrigen zu protestiren und zu zeigen, daß die Arbeiterpartei noch keineswegs im Abnehmen begriffen, sondern mehr als jemals lebensfähig ist. Das wird dann für unsern Vertreter im Großen Rathe ein Zeugniß unseres Einverständnisses und unserer dankbaren Anerkennung sein, und eine Aufmunterung fortzufahren in ihrem Kampfe gegen alte verrostete Vorurtheile, gegen den Egoismus, die Tyrannei des Kapitalismus und des Ausbeuterthums und ein Sporn in ihren Bestrebungen für Einführung besserer Zustände.

Die Kandidaten, die wir Euch vorschlagen, sind Euch bekannt. Lange schon haben sie in unsern Reihen gekämpft und sie werden in den Reihen unserer Vertreter im Großen Rathe vermittelst ihrer Opferwilligkeit und ihrer Kenntnisse von vortheilhaftem Einflusse sein.

Stimmt alle einmüthig für

**Louis Amiet, Advokat,**
**Raoul Perroud, Comptable.**

Der Umstand, daß gleichzeitig die Stichwahl für einen Kandidaten in den Nationalrath stattfindet, könnte möglicherweise für die Stimmenden zu Verwechslungen Anlaß bieten, wir finden daher folgende Bemerkungen am Platze:

Jeder Wähler sehe sich die ihm übergebenen Umschläge genau an, bevor er stimmt; in jedem Umschlag soll nur ein Zettel gelegt werden.

Unser **blaue Stimmzettel,** der obige zwei Namen trägt, soll in den graugelben Umschlag gebracht werden, welcher die Aufschrift trägt „Grand Conseil".

Jede Verwechslung würde die Ungültigkeit der Stimmen zur Folge haben.

Es soll kein Wähler denken, daß es gleichgültig sei, ob er zur Abstimmung komme oder nicht, und auf eine Stimme mehr oder weniger komme es nicht an, die Kandidaten werden gleichwohl gewählt; denn wenn mehrere Hundert Wähler sich diesem Gedanken überließen, so würden wir zu keiner respektabeln Stimmenzahl gelangen.

Darum auf! Ihr Wähler, geht Alle zur Urne, nächsten Sonntag, um zu bezeugen, daß die Arbeiterpartei von La Chaux-de-Fonds noch lebensfähig ist.

Es lebe die neuenburgische Arbeiterpartei!

Es lebe die Verbrüderung der gesammten schweizerischen Arbeiterschaft.

**Das Wahlkomite.**

## Pourquoi les ouvriers doivent voter
### aux élections pour le Grand Conseil ?

Depuis que nous possédons le suffrage universel, nous assistons à des spectacles qui font douter de l'intelligence humaine — il ne faut pas craindre de le dire.

On a répété sur tous les tons au petit, au faible, à l'opprimé, qu'il avait en main une arme puissante : *le bulleiin de vote*, avec laquelle il pourrait se venger des exploiteurs et des oppresseurs.

Et le petit, le faible, l'opprimé, trouve toutes sortes de méchants prétextes pour rester à la maison, lorsqu'il s'agit d'élections.

On a dit à l'ouvrier, au travailleur, qu'il avait en main un outil : *le bulletin de vote*, avec lequel il façonnerait à son gré la société et les lois qui la régissent.

L'ouvrier, le travailleur, se plaint tous les jours de la baisse des salaires, des loyers exhorbitants, de la difficulté toujours plus grande de nouer les deux bouts — et lorsqu'il s'agit de remédier à cette situation mauvaise et qui empire continuellement, cinquante pour cent des travailleurs ne se donnent même pas la peine de se déranger pour aller déposer dans l'urne le bulletin qui contribuerait à améliorer leur sort !

Mais, ce qui fait douter plus encore de l'intelligence de la grande foule des ouvriers, c'est que non seulement les uns restent plongés dans l'indifférence qui ressemble à l'abrutissement, mais encore que les autres — une grande partie des autres — se servent de leur bulletin de vote pour se faire du tort à eux-mêmes.

Dans leurs mains, le bulletin de vote est un couteau avec lequel, semblables à des enfants, ils se coupent les doigts, comme s'ils n'étaient pas suffisamment saignés sans qu'ils se saignent eux-mêmes.

Est-ce que le simple bon sens ne devrait pas indiquer à chaque ouvrier son devoir dans toute la lutte électorale?

Comment ne comprend-il pas que s'il veut vraiment améliorer sa position, il doit charger de ses intérêts des gens qui ent des intérêts identiques aux siens?

Peut-il croire un seul instant que les gros bonnets, les capitalistes, ceux qui détiennent l'argent et la puissance, seront ses vrais représentants, et compatiront à ses souffrances, à ses inquiétudes et à ses soucis?

Qu'on le veuille ou non, il existe dans la société deux classes de gens:

Les privilégiés, qui jouissent de l'ordre social actuel, auquel ils doivent tout ce qui fait l'agrément de la vie et qui n'ont qu'un seul but: Maintenir et consolider l'état de choses existant, qui leur procure une existence heureuse, enviée et libre.

Et, les déshérités, envers lesquels cette société présente est une marâtre, qui n'a pour eux ni cœur ni entrailles, et qui leur fait payer durement le pain de chaque jour, gagné par un labeur forcé, opiniâtre et ingrat.

Que les fortunés et les heureux mettent tout en œuvre pour conserver leurs avantages, personne n'a le droit de s'en étonner. On pourrait tout au plus s'attrister de voir combien l'égoïsme humain est tenace et féroce et, avec quelle astuce, il sait se masquer sous des dehors hypocrites!

Mais les misérables, les victimes s'adressent aux privilégiés pour les charger de s'associer à leurs efforts et pour faire disparaître la hideuse inégalité qui règne en ce monde, voilà ce qui a lieu de nous surprendre, voilà ce que la logique et le bon sens ne peuvent admettre!

Oh! si les ouvriers, au lieu de se borner à ces jérémiades continuelles qui n'aboutissent à rien, voulaient faire une fois acte de virilité et de sagesse! Si, après avoir réfléchi, ils se disaient une fois pour toutes, qu'ils en ont assez de ceux qui leur dorent la pillule, pour continuer à les exploiter et à les maintenir dans l'état de servage matériel et moral sous lequel ils sont courbés! S'ils voulaient, regardant autour d'eux, s'apercevoir que depuis longtemps on les mène par le bout du nez, et qu'on les dupe avec des promesses toujours inexécutés, ils finiraient bien par jeter à bas les masques et par ne plus supporter la tutelle des partis politiques.

Ils se diraient: Pour avoir une vie vraiment supportable, pour ne pas, l'année durant, être torturé par le souci du loyer trop cher à payer, du boulanger, du boucher, de l'épicier chez lequel le carnet s'augmente de semaine en semaine; pour en être quitte une fois avec ces inquiétudes et ces tracas continuels, mettons-nous en situation de gagner plus largement notre vie. Soyons avec ceux qui luttent contre toutes les oppressions et toutes les tyrannies. Ne donnons pas nos voix à ceux dont les richesses et le superflu sont prélevés sur notre part légitime de bien-être. Allons voter pour ceux qui proclament leur foi en un avenir meilleur et qui combattent pour conquérir à la grande masse des déshérités une position plus indépendante, plus heureuse et moins précaire.

Le jour où les ouvriers raisonneraient ainsi, la réforme sociale se ferait toute seule, car devant l'union du plus grand nombre, la minorité de ceux qui détiennent les privilèges et les avantages sociaux éprouverait une sainte frayeur.

Nous nous adressons aux indifférents, à ceux qui disent « à quoi bon! » et nous leur demandons de secouer leur torpeur. Qu'ils ne pensent pas: « Nous irons la prochaine fois, lorsqu'il s'agira d'élections plus conséquentes. » Il ne faut jamais renvoyer à plus tard ce qu'on peut faire aujourd'hui. Et d'ailleurs, si nous sommes nombreux à ces élections, ce sera un encouragement pour marcher, plus nombreux encore, l'an prochain, aux élections communales.

Voyons! un peu de zèle! L'occasion est là de montrer que nous sommes des hommes conscients de notre force et de nos droits.

Votez pour les candidats ouvriers:

**Louis Amiet**

**Raoul Perroud**

## CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Correspondance particulière de la *Sentinelle*

Neuchâtel, le 8 novembre 1893.

**La sensure au théâtre de Neuchâchâtel. — Réunion des maîtres d'hôtels.**

Décidément, M. le directeur de police de notre ville a envie de faire parler de lui. Il en est à de nouveaux exploits.

On se souvient que lors de la première représentation de la troupe Martin, un des acteurs s'était exprimé dans ces termes: *Vous ne vouliez pas que je me* **mélasse** *de cette affaire.* Il est inutile de dire qu'un immense éclat de rire éclata dans le public — car *mélasse* est le nom de guerre de M. Benoit. — Mais, pareil à un inquisiteur, B. ne l'entend pas de cette oreille, et dès le lendemain, il fait demander le régisseur, pour lui défendre qu'à l'avenir ce mot de *mélasse* ne soit plus prononcé, sinon qu'il prendrait d'autres mesures — pour conserver ce mot, exclusivement pour lui et sa famille, je suppose.

Hier soir, la même troupe jouait *Les 28 jours de Clairette* et, comme dans cette pièce, le comique a le même nom que M. le directeur de police, celui-ci a donné l'ordre au régisseur de remplacer le mot *Benoit* par *François*. Bon, la direction du théâtre s'y est conformée quant au programme, mais, soit par peur, ou d'être poursuivi par la société des droits d'auteurs, une fois sur la scène, nos artistes n'ont plus tenu compte des observations du directeur de police et Benoit a eu la place que lui désigne l'auteur.

Il est inutile de dire que M. le policier en a été bouleversé et, à ce qu'il paraît, il aurait décidé de clore la saison théâtrale un mois plus tôt que d'habitude — pour punir les désobéissants...

***

Les journaux du canton ont fait un grand éclat de la réunion des délégués de la Société des maîtres d'hôtels à Neuchâtel. On y a bien ri, bien mangé; on a prononcé de beaux discours. L'Etat et la commune y étaient représentés par quatre invités. Mais pas un citoyen n'a eu l'idée ou le courage d'élever la voix contre la tyrannie que font subir à leurs employés les maîtres d'hôtels, cafetiers, etc. Cependant, voulant témoigner de leur largesse d'idées, les délégués ont décidé de donner à leurs employés une demie journée de libre chaque quinzaine, soit *trois heures par semaine!!*

N'est-ce pas révoltant? Et dire que quand nous élevons la voix contre de pareils procédés, ceux qui nous commandent et qui ne travaillent pas six heures par jour, nous traitent d'utopistes!!...

*Gost.*

## Le procès Burmann-Freund

Nous avions promis, à nos lecteurs, un compte-rendu détaillé du procès Burmann-Freund. Les élections et diverses raisons que nous expliquerons au fur et à mesure de ce résumé nous obligent à l'abréger. Nous n'en essaierons pas moins de donner l'impression fidèle de cette audience au Tribunal correctionnel.

Le tribunal était présidé par M. Gaberel; M. le substitut du procureur général Leuba représentait le ministère public; M. Walter Biolley défendait Mme Freund et M. Schneuwly, les deux accusés.

M. Eugène Jaccard était chef du jury, dont faisaient encore partie MM. William Jacot-Gentil; Jean Houriet; Fritz-Edouard Savoie; William Maire; Henri Jacot et Jämes Dubois-Jung.

Les opérations préliminaires accomplies, on procède à l'interrogatoire des prévenus qui déclarent: Schneuwly être l'auteur de l'article, publié dans la *Sentinelle* du 26 août, Mme Freund avoir demandé à son beau-frère de faire cet article. Ils expliquent tous deux que c'est dans un moment d'irritation, après avoir appris l'insuccès de leur procès civil devant le Tribunal cantonal et lu un article de l'*Etincelle*, du Locle, dans lequel il était dit textuellement:

« Quant aux phases misérables dans « lesquelles les ouvriers se trouvent ac« culés pour vivre, les crève-à-petit-feu, « etc.,... nous espérons prochainement « édifier nos lecteurs sur ce sujet d'ac« tualité. »

Que c'est à la suite de cet article, attribué par eux à M. Burmann, qu'ils ont eu l'idée de rédiger l'article incriminé. M. Schneuwly dit que, dans son intention, il voulait répondre du tac au tac aux méchancetés que lui avaient décochées l'*Etincelle*, et qu'il avait saisi cette occasion avec d'autant plus d'empressement qne le bruit courait dans le public que sa belle-sœur, Mme Freund, avait reçu une indemnité de la part de M. Burmann. Rien n'était moins vrai cependant, puisque Mme Freund se trouvait dans une situation précaire et que c'était pour lui venir en aide que quelques amis et lui avaient tenté une souscription dans la *Feuille d'Avis des Montagnes*. On sait que M. Burmann a porté plainte en diffamation contre les éditeurs de ce journal, pour avoir accueilli cette souscription dans l'en-tête de laquelle, prétend-il, il était traité d'empoisonneur.

On procède à l'interrogatoire des témoins. M. Jämes Burmann prononce un long plaidoyer dans lequel il cherche à se disculper de toute responsabilité concernant la mort de Freund. Il rappelle le procès en correctionnelle, qui a abouti à l'acquittement de son ex-commis, et celui du Trirunal cantonal, lequel a conclu au rejet des conclusions civiles. Il proteste avec énergie contre le rôle qu'on cherche à lui faire jouer dans cette affaire. Il est la victime *d'un ramassis de bandits, de canailles et de voyous* (*sic*), qui se voilent sous le masque de l'anonyme et qui cherchent à salir son honneur et à le traîner dans la boue. Cela a duré assez longtemps.

M. Burmann se défend d'avoir porté plainte contre Mme Freund et contre M. Schneuwly. La plainte qu'il a portée visait un anonyme. La meilleure preuve, qu'il ne voulait pas atteindre la veuve et le beau-frère de Freund, c'est que dès qu'il a su qu'ils étaient les auteurs responsables de l'article, il a retiré sa demande en dommages-intérêts.

Le plaignant tente de se justifier de n'avoir fait aucun effort pour soulager Mme Freund, en disant que ses ennemis l'avaient mis dans l'impossibilité de le faire, au risque de s'entendre accuser d'être l'auteur responsable de la mort de Freund. Il reconnaît n'avoir même pas fait une visite de condoléances à Mme Freund.

Sur la demande qui lui est faite par la défense de préciser les points qui constituent une diffamation, selon lui, dans l'article incriminé, M. Burmann cite le passage suivant:

« Tous les Loclois sont au courant de l'affaire dans laquelle le patron de l'*Etincelle* a joué un rôle rien moins qu'édifiant, à l'égard d'une pauvre veuve et de cinq enfants dont le soutien fut empoisonné pour avoir bu une drogue prise à sa pharmacie. »

Et celui-ci:

« Il lui renvoie son souhait jésuitique, en lui recommandant, en fait d'ouvrage, de ne pas laisser massacrer des pères de famille et les vins purs du tir cantonal, etc... »

M. Biolley insiste pour savoir si le plaignant considère comme une imputation diffamatoire la recommandation qui lui est faite de ne pas laisser massacrer les vins purs du tir cantonal.

Le plaignant déclare que cette affaire n'est pas en question, suivant lui, et qu'il n'a pas formulé de plainte à cet égard. Le défenseur fait observer, à deux reprises, que si le plaignant abandonne ce chef d'accusation, c'est donc qu'il reconnaît l'exactitude de l'insinuation. Et il déclare, dans ces conditions, que ce fait étant reconnu vrai, il ne lui paraît pas nécessaire de faire entendre les cinq témoins, qu'il avait cités, pour prouver le bien fondé de cette allégation.

M. le substitut du procureur général tenta vainement de faire observer que la défense s'égare sur des questions qui n'ont rien à voir dans le procès. Il lui est répondu que ce point a une saveur capitale dont l'importance n'échappera à personne.

Les cinq témoins cités sont indemnisés sans avoir été entendus, leur audition n'ayant plus sa raison d'être.

Au cours de l'interrogatoire du plaignant, M. Biolley lui ayant demandé s'il ne savait pas que le corps médical avait réclamé pour que les pharmaciens ne puissent, à l'avenir, délivrer plus de dix grammes de chlorate de potasse, M. Leuba demande l'audition de M. le Dr Pettavel qui a assisté aux débats, et qui se trouve dans la salle.

Le défenseur déclare que M. Pettavel, étant l'ami personnel et intime de M. Burmann, il se croit obligé, dans l'intérêt de la défense, de s'opposer à l'audition de ce témoin qui pourrait profiter de l'occasion pour se livrer à un plaidoyer en faveur du plaignant.

M. le Président, en application d'un article du Code de procédure pénale, n'en décide pas moins que ce témoin sera entendu, mais à titre d'expert. M. Pettavel déclare n'avoir eu aucune connaissance de la réclamation à laquelle il a été fait allusion et qui n'aurait d'ailleurs été prise que par la Commission sanitaire dont il a l'honneur de faire partie.

M. le substitut du procureur général demande que la séance soit interrompue, parce que, dit-il, il faut égalité dans l'accusation et dans la défense. S'il prononçait son réquisitoire, à ce moment, l'audience devrait être suspendue immédiatement après, pour être reprise dans la soirée.

La défense, appelée à se prononcer sur cette demande, ne se croit pas en droit de formuler une opinion: celle de M. le Président — le dernier incident l'a prouvé — étant d'avance conforme aux vœux du substitut.

L'audience est suspendue à 11 h. 1/4.

A 2 heures, séance de relevé. M. le substitut du procureur général prononce un interminable discours dans lequel, s'appuyant sur des pièces qui ne sont pas au dossier, mais dont il prétend néanmoins qu'elles sont officielles, il cherche à démontrer que M. Burmann n'est en aucune façon responsable de la mort de Freund. Ce hors d'œuvre dure environ 1 h. 1/4. Après avoir pataugé avec la lourdeur qui le caractérise, M. Leuba s'aperçoit enfin qu'il est temps de s'occuper des faits incriminés aux prévenus. Il ne s'y arrête pas longtemps. Avec une inconvenance dont on n'a pas d'idée, le représentant du ministère public s'avise de prendre à partie M. Biolley, non comme défenseur, mais comme rédacteur de la *Sentinelle*. Et il se livre à toute sorte de calomnies, d'injures, de grossièretés contre ce journal.

La *Sentinelle* n'est pas un dépotoir. Quoique M. Leuba ait mis en quelque sorte en demeure notre rédacteur de publier les injures et les sottises qu'il a proférées, nous ne lui ferons ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Un magistrat qui peut s'oublier à ce point et qui, au mépris des règles les plus sacrées et les élémentaires de la justice, introduit la politique dans la salle des délibérations judiciaires d'où elle a été toujours soigneusement bannie, ne peut pas s'attendre à ce que nous enregistrions ses propos.

Il est même à souhaiter, pour l'honneur de la magistrature de notre canton,

**Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants**

que des scandales semblables ne se renouvellent pas.

M. Walter Biolley a relevé comme il convenait cette attitude déplacée de la part du représentant de la société. C'est tout ce qu'il nous convient de dire à ce sujet.

Le défenseur des prévenus s'est ingénié à rétablir les faits ; à démontrer que M. Schneuwly et Mme Freund avaient riposté à une provocation, qu'en réalité les faits qui leur étaient reprochés ne constituaient pas une diffamation.

Et il a conclu comme suit :

« Que reste-t-il de l'accusation portée contre mes clients ?

Il reste ceci : c'est qu'après avoir été mêlé à une douloureuse histoire, M. Burmann n'a pas su comprendre son devoir. Bien plus, dans un moment d'irritation et de colère, n'obéissant qu'à un sentiment de vengeance, le plaignant n'a pas craint de jeter un défi en quelque sorte à l'opinion publique en traînant devant les tribunaux ceux qui ont quelque raison de se dire ses victimes.

A cette pauvre femme dont le mari est mort dans les circonstances tragiques que l'on sait, le pharmacien Burmann n'a pas voulu venir en aide. Elle allait tomber dans le dénuement le plus complet, son beau-frère et quelques amis ont voulu la tirer de la gêne, appeler l'attention sur cette pauvre veuve et ils ont ouvert une souscription publique dans les colonnes de la *Feuille d'avis des Montagnes*. M. Burmann poursuit en diffamation les éditeurs de ce journal. Qu'il soit responsable ou non de la mort de Freund, ce cadave le gêne — cette femme en pleurs, ces enfants qui crient famine, tout cela ce sont des souvenirs incommodes pour lui.

Qu'a-t-il osé espérer de ce débat ?

Escompte-t-il peut-être sur une condamnation qui le réhabiliterait ?

Et quand il aurait fait condamner la veuve et le beau-frère de Freund à un emprisonnement qui peut aller jusqu'à un an, MM. les jurés, quand il aurait réussi à les enlever à leur famille pour plusieurs mois, — croit-il qu'il serait réhabilité ?

La réprobation publique s'attacherait à ses pas. Les petites mains des cinq enfants de Mme Freund, des trois enfants de M. Schneuwly, le pharmacien Burmann les verrait toujours dans ses nuits de cauchemar s'agiter, menaçantes et vengeresses, autour de sa couche.

Aujourd'hui, les mêmes petites mains se tendent suppliantes vers vous et les petites bouches de ces mêmes enfants vous crient : — Soyez bons ! soyez humains ! soyez justes ! »

On pouvait s'attendre à ce que le jury fut appelé à se prononcer. Point.

M. le substitut du procureur général a fait une volte-face au dernier moment. Prenant texte de la protestation faite par la défense, qui s'était indignée de voir que le représentant du ministère public ait fait usage de pièces ne figurant pas au dossier et qu'il donnait néanmoins pour officielles, M. Leuba a demandé que toute l'affaire fut renvoyée jusqu'au prononcé du jugement du Tribunal fédéral, époque où les dossiers seront retournés à Neuchâtel.

L'affaire sera jugée à Lausanne en décembre. Ce n'est que partie remise.

**Les abonnés qui changent de domicile sont priés de faire parvenir leur nouvelle adresse au bureau de la SENTINELLE.**

**Angleterre.** — La grève des charbonnages inquiète la population. Il serait question de constituer un comité composé d'un nombre égal de députés, d'ouvriers, et de propriétaires de mines, pour arriver à un arrangement.

PHARMACIE D'OFFICE
M. Perret, rue Léopold-Robert, 7

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes jusqu'à midi.


**Au lieu d'Huile de foie de morue**

on emploie avec un **très grand succès** l'Hématogène du Dr-med. HOMMEL (Hæmoglobinum depurat. sterilisat. liquid.) dans tous les cas d'impureté du sang, scrofules, rachitisme, éruptions de la peau sèches et humides, maladies des os et des glandes, chez les adultes et chez les enfants. Goût très agréable et effet certain. Dépôt dans toutes les pharmacies. Prospectus avec des centaines d'attestations **uniquement** médicales gratis et franco. **Nicolay & Cie**, Laborat. chim. pharm., **Zurich**. 136 1

**Nos Nouveautés en Etoffes pour Dames pour l'automne et l'hiver**

**en noir, bleu, uni et couleurs de mode, Cheviots,**

Diagonal et damassées, sont fabriquées d'après nos propres dispositions en pure laine de première qualité. Ces tissus sont très beaux, tendres et chauds et coutent **fr. 1. 65, 1. 75, 1. 95, 2. 25 — 4. 75** le mètre.

Echantillons des susdites, ainsi que de toutes nos qualités, depuis **95 cts.** le mètre, en pure laine, sont expédiés franco à domicile par

**ŒTTINGER & Cie,**
**Centralhof, Zurich**

— Gravures gratis. — Notre maison n'a pas de succursales, mais expédie directement tout métrage de Zurich. 189

C'est au café de la **TAVERNE POPULAIRE**, ou dans la **CAVE, Place Jaquet-Droz,** et **Rue de l'Envers 14,** que l'on vend de 593

**Bons vins**
**rouges et blancs**

à emporter ou à consommer sur place
Se recommande, **E. GOLAZ-BRANDT.**

LESSIVE
**SOLEIL**

grasse perfectionnée, le meilleur produit de ce genre connu.
**L'essayer c'est l'adopter**
Seuls fabricants, **Decroux & Cie, à Morges**
Vente en gros
**Fréd. SCHMIDT, NEUCHATEL**

**CAVE**
**9, rue Neuve, 9**
**Chaux-de-Fonds**

Vin rouge d'Italie à 40, 45 et 50 c. le litre.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vin blanc Neuchâtel | Fr. | 1 — | la bouteille |
| „ rouge „ | „ | 2 — | |
| „ Asti mousseux | „ | 1 50 | |
| „ blanc ferrugineux | „ | 1 — | |
| „ Beaujolais 1878 | „ | 1 — | |
| „ Mâcon 1880 | „ | 75 | |

**LIQUIDATION**
de 681
**Parapluies, cravates et jouets**
**à très bas prix**
**AU NÈGRE**
**Balance 16**

**Au Magasin**
**F.-A. JACOT-COURVOISIER**
**Rue du Parc 10**

Reçu un beau choix de **Charcuterie,** Côtelettes, Palettes, Jambonneaux, Filet de porc.
Excellentes **Saucisses** à la viande et au foie, **Fromage** dessert **Servette.**
Spécialité de Charcuterie cuite.

**LAIT**

Tous les jours, arrivages réguliers de **bon lait,** le matin à 8 1/2 heures et le soir à 6 heures, lait provenant des fruiteries de la Sagne, du Cret et des Cœudres. 721
C'est rue de la Paix 69.
Se recommande **E. BALMER.**

Un groupe de chanteurs demande un **directeur amateur** pour une leçon le samedi.
Adresser les offres par écrit au bureau. 727

**Magasin alimentaire**
*72, rue du Parc, 72*

EXCELLENT
**Beurre de table**
**Huile de noix**

Epicerie, Charcuterie, Conserves Vins et Liqueurs, Légumes frais, Pommes de terre. 370
Se recommande, C. BURRI.

**Vin rouge d'Italie**

Dès aujourd'hui, Vin d'Italie dep. **35 ct. le litre**
chez
**D. Hirsig**
726 rue du Versoix 7.

EXPORTATION
de
**Fournitures d'horlogerie**
**Oscar MULLER**
**La Chaux-de-Fonds**
**2 Rue de la Balance**

Vente au détail à bas prix
735 Outils à arrondir
Fraises à arrondir
Tours à pivoter
Rouge Rougeot en boules

Rabais par quantités

**Café-Brasserie PERRET**
Rue Fritz Courvoisier 41

Tous les samedi soir
dès 7 1/2 heures
**Souper aux Tripes**

Salle à manger

**SOUPERS sur commande**
Se recommande
732 Veuve PERRET.

**Nouveau ! Nouveau !**
**Brasserie NATIONALE**
**Léopold Robert 64**

**Sandwichs aux saucisses**

Tous les samedi, dimanche et lundi
on livre à domicile
Se recommande 738
**Paul MARTHALER.**


# Collège de la Chaux-de-Fonds

## Ecole complémentaire

Les examens institués par la loi pour établir le rôle de l'école complémentaire auront lieu le **mercredi 22 novembre,** dès **8 heures précises** du matin, dans les salles du premier étage du **Collège primaire.**

Tous les jeunes Suisses nés en **1875** et **1876** sont tenus de se présenter à ces examens, **quand même ils n'auraient pas reçu de convocation personnelle.**

La non comparution aux examens sans motifs reconnus légitimes, est punie de 24 heures d'arrêt (loi, art. 108).

La Chaux-de-Fonds, le 8 novembre 1893.

*Le Président de la Commission scolaire :*
737 W. Bech.


**Au magasin d'articles de ménage**
**Rue du Puits 15**

Vient d'arriver beau choix de
**lampes en tous genres**
riches et ordinaires. — **QUINQUETS** pour horlogers avec becs perfectionnés.
**Faïence et Verrerie. — Ferblanterie et Fer émaillé. — Brosserie**
**aux prix les plus bas**
740 Se recommande, **Fritz Ramseyer.**

**Salon de coiffure**
**Ch. Tschäppät**
**20 Industrie 20**

Ouvrages en cheveux en tous genres ; Perruques ; Postiches ; Chaînes de montres ; Médaillons ; Bagues ; Coiffures pour soirées théâtrales, etc.
Confection de tresses, à partir de 2 fr. pour la façon ; Achat de cheveux tombés.
Vente de tous les articles de toilette.
Par la bienfacture de mes produits et la modicité des prix, j'espère mériter la confiance de l'honorable public.
744 **Charles Tschäppät.**

**AVIS**

Les personnes qui seraient tentées d'entrer en relations d'affaires avec la maison **Krentel frères** de Saignelégier, sont priées, dans leur intérêt, de prendre des renseignements — preuves à l'appui — auprès de M. Ph. DUBOIS, fabricant d'horlogerie, Balance 16. 728

**OUVERTURE**
de la
**Boucherie et Charcuterie**
**„Nationale"**
**RUE DU DOUBS**

**Bœuf et Veau de premier choix**
**Porc frais**
salé et fumé, bien assorti
ainsi que de la 739
**Charcuterie cuite**
**Choucroute de Berne**
Se recommande
**Traugott Rollé.**

**Gibraltar**

**Dimanche 12 novembre 1893**
dès 3 heures après midi
**GRAND**
**Bal**
Se recommande 736
**Ch. Stettler.**

**Café du Télégraphe**

Tous les jours 741
**Huitres d'Ostende**
**fraîches**
**Chablis vieux**

A l'occasion du terme
**Tripes neuchâteloises**

**J H S**
**54, Rue du Parc, 54**

**Verrerie - Faïence - Poterie**
**Services de tables, etc.**
à très bas prix

Mercerie, Benneterie, Gants. Grand choix de laines à tricoter et autres, depuis 35 cent. l'écheveau. Tous les articles d'hiver sont au grand complet. 843
**Prix très modérés**
**Liquidation des ouvrages sur drap**
Se recommande, **E. PIPY.**

**Café-Restaurant Vital Mathey**
**à la Bonne-Fontaine**
**EPLATURES**

**Dimanche 12 novembre 1893**
dès 8 heures du soir
**TRIPES — TRIPES**
**et lapin**
Se recommande 734

**Polissage et Réparations**
**de meubles**
**chez M. Louis RAIDT, rue du Progrès 7.** 50-1 157

**On offre à louer**
**pour St-Martin 1893, un pignon, rue du Parc 94, au locle.** 716

**On offre à louer**

pour de suite, une grande chambre et une cuisine, au 1er étage.
S'adresser rue du Collège 21, au magasin d'épicerie. 731

**Une bonne finisseuse de boîtes argent**
est demandée.
A la même adresse, on offre la couche à une demoiselle.
S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 742


**soutenant votre journal par l'abonnement ou les annonces.**

**Impossible de les manger meilleures que?... chez WETZEL, successeur de Lavoyer, fils**

# F. JELMOLI

## Dépot de Fabrique

## Zurich

**N B. Echantillons** de tous les articles — **Couvertures comprises** — par retour. Marchandise **franco,** gravures gratis.

„Mes deux maisons de commerce sont fermées les dimanches et jours de fote.“

## Draperie hommes et garçons

| | |
|---|---|
| *Eberhaut 85 Cts.* p. m. *Miliane, Retors* et *Panama* 130 cm. | Fr. 1.95 „ m |
| *Lastings* et *Futaines Fr. 2.10* pr. m., *Milaine-sur-fil* | „ 4.75 „ „ |
| *Buxkins, retors,* p. habillements de garçons, excellt. tissus | „ 2.50 „ „ |
| *Cheviots* et *Diagonales* anglais. 140 cm., noir et marine | de fr. 2.75 à 14.75 „ „ |
| *Laines-Peignées,* anglaises, pure laine, noir et marine | „ „ 8.50 „ 12.65 „ „ |
| *Spécialité en tissus anglais et d'Ecosse,* p. complets élégants | „ „ 6.25 „ 16.50 „ „ |
| *Draps noirs - marques spéciales* - 140 cm. pure laine, p. habits | „ „ 6.45 „ 18.25 „ „ |
| *Satins noirs, - marques spéciales* - 140 cm., pure laine, p. pant. | „ „ 6.65 „ 20.15 „ „ |
| *Ratiné* et *Diagonale* anglais, 140 cm., pour pardessus | „ „ 8.45 „ 16.75 „ „ |
| *Flotteur,* imperméable, 145 cm., p. manteaux-Pèlerines | „ „ 4.75 „ 7.95 „ „ |

## Etoffes pour Dames

| | |
|---|---|
| *Peruvienne* et *Melton,* grande largeur, uni, rayé et □ | fr. —.75 „ —.95 „ „ |
| *Etoffes noires, fantaisie, Cachemire et Merinos,* pure laine | „ 1.15 „ 4.85 „ „ |
| *Cheviot, Diagonal, Serge, Jacquard,* gde. largr. pure laine | „ 1.75 „ 5.25 „ „ |
| *Nouveautés en grands assortiments - Changeant, Bouclé, etc.* | „ 1.35 „ 6.45 „ „ |

## Couvertures de Lit, de Chevaux et de Bétail

| | |
|---|---|
| *Couvertures Grison Fr, 1.75, Couv. Milaine,* toute grandeur | de fr. 2.25 à 6.45 |
| *Couvertures rouge,* garantie pure laine, rouge grand-teint | „ „ 4.50 „ 20.45 |
| *Couvertures blanche,* avec bordure rouge ou bleu, toute grand. | „ „ 5.95 „ 24.50 |
| *Couvertures mélange Ia.* avec bordure coul., toute grand. | „ „ 2.95 „ 17.75 |
| *Couvertures Lama extra,* 145/200 cm., toutes les nuances | „ „ 8.45 „ 9.50 |
| *Couvertures gris argent,* extra lourde, avec bordure bleu | „ „ 6.45 „ 7.45 |
| *Couvertures naturelle à bordure Jacquard,* toute grandeur | „ „ 10.95 „ 17.50 |
| *Couvertures Jacquard,* pure laine, dessins magnif. multicolor | „ „ 13.50 „ 28.— |

„Je solde une partie de Couvertures de lit, de chevaux et de bétail à des prix très réduits. (Demandez-en échantillons.) 2

## Toileries (75 à 200 cm.) et Impressions.

| | |
|---|---|
| *Toile-Coton,* écrue et blanchie, 28 Cts. par mtr., 150 cm. . . . | fr. —.85 p. m. |
| *Duvet-Croisé* et *Limoge,* 150 cm. fr. 1.25, *Vareuse,* 120 cm. . . . | „ 1.65 „ „ |
| *Flanelles Chemises Oxford,* 60 Cts. p., m. *Nappes* et *Serviettes* . . | „ —.65 p. pc. |
| *Flanelle* p. laine, fr. 1 25, *Impress. de Mulhouse* et *Cot. de Vichy* 45 Cts. à 90 Cts. p. m. | |

---

## Boucherie-Charcuterie

# DENNI

694

**14 Rue de la Balance 14**

A partir d'aujourd'hui, je vends de la

## Viande de Génisse

à 65 cent. la livre.

## Bœuf, Veau, Porc, Mouton

aux prix du jour.

Tous les jeudis, Saucisses au foie d'Allemagne et Boudins.

**Saucisses de Francfort**

**Charcuterie** salée et fumée

**Charcuterie fine cuite**

Saindoux à 90 centimes la livre

---

## Guérison des Varices

**et Maux de jambes**

Nous soussignés déclarons avoir été guéris, en très peu de temps, de **maux d j mbs, varic s,** etc., par l'emploi du

**BAUME de Gustave GRISEL**

et nous nous faisons un devoir de le recommander à toutes les personnes qui souffrent de pareils maux (jambes ouvertes), etc.

La Chaux-de-Fonds, le 30 janvier 1890.

Fanny VON ÆSCH,
Bernard KÆMPF, F.-H. SANDOZ.
Veuve Rosine HOFFSTETTER,
Laure SCHNŒRR.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **Gustave GRISEL, rue de la Charrière, 23,** au premier étage.

*Certificats à disposition.*

M. G. Grisel se recommande également pour les rhabillages de pendules, régulateurs, cartels, etc. 700

---

## Chez M. MÆDER

**23, rue du Puits, 23**

***LAIT** pur dès 6 heures du matin*
***BEURRE** de table et pour fondre*
***POMMES DE TERRE**, Légumes, Fruits. Prix très modiques.* 717

---

## Magasin Vinicole

**Progrès 95**

VIN rouge et blanc pour emporter spécialité de Neuchâtel rouge et blanc cru de Hauterive, gros et détail.

Madère, Malaga, Absinthe, Cognac, Rhum et Gentiane. On porte à domicile par quantité de cinq litres.

Fruits et Légumes, Pommes de terre pour encaver.

Coupe-choux à louer.

Dépôt de la Lessive grasse „la Neuchâteloise“ de G. Widmer — F. Guilloud & Cie, successeurs, à Corcelles (Neuchâtel). 720

Vente en gros.

Se recommande

**A. Vautravers fils.**

---

## Cave Vinicole

**9, rue du Puits, 9**

A cause des prochaines vendanges on vend du bon vin d'Italie à 35, 40, 50 et 60 cent. le litre. 562

20,000 bouteilles de vin fin du Piémont à 75 c. verre perdu.

Asti mousseux, Malaga, Madère

Dépôt de VERMOUTH des meilleures fabriques de Turin

Liqueurs suisses et étrangères

**Prix très modérés**

Toujours grand assortiment de

SALAMI DE BOLOGNE

---

Nouveau produit — Sans concurrence! — Indispensable!

## Au Magasin d'épicerie

**71, Temple Allemand, 71 (Maison Rodigari)**

# Huile pour planchers sans odeur

175

Se recommande, **Jacob Kohler.**

**Santé! — Propreté! — Economie!**

---

## CAVE, 9, rue Neuve, 9

Chaux-de-Fonds 547

**15,000** bouteilles vin blanc de Neuchâtel 1er crû de 1892 à **85 cent.** verre perdu

---

Rue du Parc 86 — **CHARCUTERIE** — Rue du Parc 86

## Vente des produits de la Charcuterie Locloise

| | |
|---|---|
| Saindoux fondu | Poitrine fumée |
| Côtelettes fumées | Jambon à cuir (coupé rond) |
| Palettes | Jambon désossé |
| Bajoues | Jambonneau |
| Saucisses à la viande | Saucisses aux pistaches |
| Saucisses à rôtir | Saucisses de Payerne |
| Saucisses au foie | Salamis |
| Fromage à la viande | Cervelas 550 |
| Jambon roulé | Gendarmes |
| Fromage de porc | Schubling de Saint-Gall |
| Saucisses de Francfort | Saucisses de Vienne |

Tous ces produits rivalisent avec les meilleures fabriques suisses et étrangères

**Vente en gros et en détail**

# C'est 86, Rue du Parc 86

---

## Saison d'hiver

# PAUL PERRENOUD

14 Rue du Grenier **MARCHAND-TAILLEUR** Rue du Grenier 14

## Grand choix de nouveautés

**pour complets et pardessus**

Spécialité d'articles pour pantalons

*Chemises sur mesure*

Caoutchoucs pour dames et messieurs. — Jolie collection de nouveautés pour robes à des prix excessivement bas

*Un beau choix de vêtements jersey pour enfants*

depuis 6 francs

La maison n'a pas de voyageur, on se rend sur demande à domicile avec les échantillons.

Se recommande. 706

---

# Huiles de foie de Morue

Premier arrivage:

**Huile de foie de Morue naturelle pure.** 718
**Huile de foie de Morue médicinale purifiée.**
**Huile de foie de Morue blonde rectifiée.**
**Huile de foie de Morue blanche, marque „Meyer“ de Christiana.**
**Huile de foie de Merlue.**

## Droguerie STIERLIN & PERROCHET

Rue du Premier-Mars, La Chaux-de-Fonds

---

# DÉPURATIF GOLLIEZ

OU

## Sirop de brou de noix ferrugineux

préparé par **Fréd. Golliez,** pharmacien à Morat. — 18 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants:

**Scrofule, Rachitisme** chez les enfants, **Débilité, Humeurs** et **Vices du sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la peau, Feux** au visage, etc.

**Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement, sans nausées, ni dégoût.**

**Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique** par excellence pour toutes les personnes **débiles, faibles, anémiques.**

Pour éviter les contrefaçons, demander expressément le **Dépuratif Golliez, à la marque des 2 Palmiers.**

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; celui-ci suffit pour la cure d'un mois.

Dépôt: **Dans toutes les pharmacies.** 68

---

MAISON FONDÉE EN 1840

# Articles de ménage et de fantaisie

## en tous genres

6 Rue de la Balance et Rue du Parc 74

Porcelaine simple et décorée, Cristaux, Verrerie, Vaisselle en tous genres, Coutellerie, Services de table métal et anglais, Ferblanterie, Ustensiles émaillés, Brosserie, Balances, Fers à repasser, Caisses à cendres, Tamis, Plaques de portes, Maroquinerie, Optique. 733

## Grand choix de lampes à pied et à suspension

Transformation — Réparation

**Grande nouveauté d'abat-jour à des prix fabuleux**

Je me recommande

**Jules DUBOIS.**

---

# Alfonso Coopmans & Cie, de Côme

## Succursale à la Chaux-de-Fonds

**Rue du Premier-Mars 5**

A partir du 16 octobre, le prix de nos **vins blancs** est baissé comme suit:

| | Par 100 litres | | | Au détail | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Caserta,** | à 42 | au lieu de | 47 | à 45 | au lieu de | 50 |
| **Toscane,** | à 47 | » | 50 | à 50 | » | 55 |
| **Piémont,** | à 50 | » | 55 | à 55 | » | 60 |

281

*Le Gérant:*

**J. Humbert-Balmer.**

---

# TOURBE

La bauche de trois mètres rendue à domicile:

| | |
|---|---|
| Tourbe malaxée | 26 fr. 50 |
| Tourbe ordinaire noire | 18 fr. 600 |
| Kerber | 16 fr. 50 |

S'adresser à JULES SCHNEIDER, Cercle montagnard

---

# VINS

DÉTAIL — MI-GROS

**Vins rouges de table**
à 35, 45, 50 et 55 le litre

VIN BLANC D'ESPAGNE
à 55 c. le litre

Vins vieux en différents crûs
à 90, 110, 120, 130
la bouteille

Livraison franco à domicile
sur demande 529

S'adresser à

**EDMOND MATILE**

5, Rue de la Cure, 5

---

## Café-Brasserie de l'Avenir

Samedi 11 novembre

# Souper aux tripes

Se recommande

729 Paul Burnier.

Tous les lundis

**Gâteau au fromage**

---

## Café-Restaurant

# Studler-Weber

5 Boulevard de la Capitaine 5

Samedi 11 novembre 1893

dès 7 1/2 heures du soir

## Souper, tripes et lapin

## CIVET

730

Se recommande

Studler-Weber.

---

## Changement de domicile

**A partir du 6 novembre, le domicile de**

**J. FREY, marchand-tailleur**

**sera transféré rue Neuve N° 2.**

**Je profite de cette occasion pour me recommander à mon honorable clientèle et au public en général pour tout ce qui concerne ma profession.** 725

Imprimerie H. Schneider, Bienne

---

C'est toujours au **Café de l'Espérance,** derrière le Casino, que l'on mange les meilleures **Fondues et Escargots**